

### Changement climatique et politique de gestion de l'eau

Le développement durable constitue l'axe transversal du programme de législature 2021-2026. La politique de développement durable de la Ville se fonde notamment sur le Plan climat selon lequel les changements climatiques se traduiront en partie par une augmentation des périodes de sécheresse. Il est donc capital de s'assurer de la bonne gestion de l'eau dans les réflexions associées aux axes principaux de la stratégie climatique de la commune.

La Municipalité propose une série de mesures visant à préserver l'eau, telles que le fait de privilégier les douches aux bains, arroser à la main, limiter la consommation des chasses d'eau (etc.). De même, elle subventionne des audits énergétiques ou encore des citernes de récupération des eaux pluviales.

Il est néanmoins légitime de se demander si ces actions sont suffisantes au regard des défis climatiques et si la Municipalité agit véritablement de manière cohérente. Typiquement, il peut paraître étonnant, au regard des risques identifiés dans le Plan climat, que la commune se targue sur son site Internet de proposer un tarif de l'eau 33.33% inférieur à celui de la moyenne suisse alors que l'on sait pertinemment que le prix d'une prestation tend à influencer sa consommation.

A cet égard, il est nécessaire de relever que le tarif de l'eau est décidé par la Municipalité et qu'il est dégressif comme dans beaucoup d'autres communes. Concrètement, plus l'on consomme, moins les frais fixes sont proportionnellement élevés. De plus, des tarifs spéciaux réduits sont souvent proposés aux plus gros consommateurs, comme c'est le cas à Gland pour l'industrie et l'agriculture. Si ce modèle fait du sens lorsque l'eau est en abondance, il apparaît problématique lorsqu'elle vient à manquer.

Une meilleure gestion de l'eau peut passer en partie par des compteurs individuels. Aujourd'hui, la Municipalité doit simplement amener l'eau aux immeubles. Ensuite, ce sont les régies qui sont libres de choisir si elles souhaitent proposer un système de tarification individuel ou collectif. Il conviendrait d'encourager les régies à installer des compteurs individuels, en particulier dans les anciens immeubles, afin que les personnes qui font des efforts pour consommer moins ne soient pas pénalisées par celles qui n'en font pas. De ce point de vue, il serait également intéressant que les factures d'eau indiquent une norme de comparaison permettant à chaque consommateur de mieux apprécier les efforts déjà entrepris ou ceux qui pourraient encore être fait.

De même, il serait pertinent d'encourager systématiquement la pose de compteurs séparés pour l'arrosage. En effet, l'eau qui repart dans la terre n'est pas sujette à taxation pour son évacuation et son épuration de sorte que les taxes associées sont déductibles. Ces compteurs permettraient aussi à la commune de procéder à une analyse plus fine des motifs de consommation d'eau et potentiellement avoir une action plus efficace lorsque l'arrosage est interdit en période de sécheresse.

A travers ses subventions pour le développement durable, la Municipalité pourrait encore élargir son offre à davantage de mesures visant à faire des économies d'eau. De même, elle pourrait décider de rejoindre les plus de cent communes qui sont investies dans le projet Eau solidaire qui permet de soutenir le développement d'un réseau d'eau en Mauritanie.

Enfin, la Municipalité pourrait réfléchir à une meilleure gestion de la récupération des eaux pluviales provenant des surfaces étanches (p.ex. toitures), en particulier vis-à-vis des gros « producteurs » raccordés à la canalisation. Les propriétaires pourraient ainsi être encouragés à mettre en place des moyens de récupérer ces eaux pour une utilisation locale.

En conclusion, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier les façons dont la gestion de l'eau pourrait être améliorée au regard de sa politique des 3 R (réduire, réutiliser, recycler), ses objectifs de sensibilisation de la population et de subventionnement des actions pertinentes en matière de développement durable. De surcroît, il demande à la Municipalité d'examiner sa politique tarifaire afin de proposer des mesures favorisant une action cohérente avec son Plan climat. Cette politique tarifaire ne devrait pas se fonder sur une recherche d'accroissement des bénéfices, mais une volonté de faire évoluer les mentalités en accord avec les défis climatiques auxquels nous sommes confrontés.



Steve Binggeli

GDG